



Canada
Province de Québec
Municipalité de Grosses-Roches

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le conseil municipal de Grosses-Roches a adopté lors de la séance du 2 février 2026, le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 384

ÉDICTANT LE CONDE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU.E.S RÉVISÉ

Ledit règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches durant les heures de bureau.

Donné à Grosses-Roches, ce 9 février 2026.

Linda Imbeault

Linda Imbeault, g.m.a.
Directrice générale & Greffière-trésorière
